

Parlement des enfants 2016

PROPOSITION DE LOI

Visant à **encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre des établissements scolaires du premier et du second degré**

Présentée

Par les élèves de l'école élémentaire Pierre JONCHERY
de Châtelailon-Plage (académie de Poitiers)

Paul AVERLAND, Yohan BERTHOMÉ, Axel BOURDAJAUD, Marion BRANCHEREAU, Mahé BRETON, Paul BULET, Anaëlle CARPE, Capucine CASTREC, Nils FILSJEAN, Céleste FREMONT, Jean GOMEZ, Simon-Andrei HALIGA, Paul HERNANDEZ, Taothily LESCOT--MENARD, Arthur MOISAN, Nolann MOUCHARD, Agathe PARONNEAU, Margaux PLOYET, Enzo RABILLÉ, Cécilia RENÉ, Alban RUSSEIL, Gabriel SIMONNEAU, Violette TACAIL, Nicolas THIBAUD, Ynès VALLET, Raphaël WETZLER, Victor BLANDIN

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement climatique.

Dans un établissement scolaire, le chauffage, l'éclairage, les ordinateurs, la cantine, les fournitures, les transports contribuent à émettre du dioxyde de carbone. Mais les trois principaux postes émetteurs de CO₂ sont l'énergie, la cantine et les transports. Il faut donc chercher à agir en priorité sur eux.

Des initiatives ont déjà été prises par des établissements scolaires.

Nous avons étudié l'expérience menée par le collège Paul BERT de Chatou qui a d'abord réalisé son bilan carbone en suivant la méthodologie CAMPUS développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Ensuite, un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (avec des actions à mener) a été élaboré en associant la collectivité locale, l'administration de l'établissement, les professeurs, les élèves et leurs parents.

Dans le même temps, notre école, construite en 1956 à une époque où l'énergie était bon marché, a été l'endroit idéal pour réfléchir aux actions à mener. Nous avons fait venir l'un des responsables des services techniques de la ville de Châtelailon ainsi que le régisseur des cantines scolaires pour savoir tout ce qui avait été fait et ce qui pouvait encore être entrepris.

Notre proposition vise donc à rendre obligatoire l'évaluation du bilan carbone de chaque établissement scolaire de France et à inciter les différents acteurs à agir pour le réduire. Pour qu'il soit réalisable, cet objectif doit être partagé par tous. Nous pensons qu'il faut encourager, mettre en valeur les initiatives.

Le nombre d'établissements scolaires en France (écoles, collèges, lycées) étant très important, cela aura un effet significatif sur les émissions de CO₂.

La réflexion et les actions menées par les collectivités locales, les établissements scolaires et leurs usagers pourront servir pour réduire les émissions de CO₂ d'autres bâtiments publics ou administrations.

Tout cela pourra accélérer la transition énergétique.

C'est l'objectif, le sens de notre proposition de loi, nous vous demandons de la voter.

Article 1

Au plus tard en 2020, puis tous les cinq ans, les collectivités locales sont chargées de l'évaluation du bilan carbone des établissements scolaires dont elles ont la charge, avec l'aide de l'ADEME.

La communauté éducative des établissements scolaires est associée à cette évaluation.

Article 2

Les résultats de ces évaluations sont rendus publics.

Article 3

Dans chaque établissement scolaire, une charte fixant les actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est élaborée en collaboration avec la collectivité locale.

Cette charte est annexée au projet pédagogique de l'établissement.

Article 4

A l'issue de chaque nouvelle évaluation, des prix académiques et nationaux sont décernés pour encourager et valoriser les efforts significatifs des collectivités locales et des établissements scolaires.